

République Démocratique du Congo
Ministère de l'Education nationale et Nouvelle Citoyenneté

**PROJET D'AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE
(PEQIP)**

Financement : TF0C3496-ZR

**TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN(E) SPECIALISTE EN
DEVELOPPEMENT SOCIAL POUR L'ÉQUIPE DE COORDINATION DU PROJET**

ZR-PEQIP-439454-CS-INDV

**Méthode de Sélection des consultants individuels par mise en concurrence
ouverte**

JUILLET 2024

I. Contexte

La vision du Gouvernement de la RDC est la construction d'un système éducatif inclusif et de qualité contribuant efficacement au développement national, à la promotion de la paix et d'une citoyenneté démocratique active. En vue de matérialiser cette vision, le Gouvernement s'est doté, en 2015, d'une stratégie globale couvrant l'ensemble du secteur de l'éducation : la Stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation 2016-2025 (SSEF). A travers la mise en œuvre des réformes que préconise cette Stratégie, le Gouvernement a pour ambition de : (Axe 1) Promouvoir un système éducatif plus équitable, au service de la croissance et de l'emploi ; (Axe 2) Créer les conditions d'un système éducatif de qualité et (Axe 3) Instaurer une gouvernance transparente et efficace.

En mars 2021, avec l'appui des partenaires, la RDC a élaboré et adopté un Pacte de Partenariat visant la transformation du système éducatif et dont la réforme transformationnelle se concentre sur la qualité du processus d'enseignement-apprentissage.

D'une durée de 4 ans, le Projet pour l'Amélioration de la Qualité de l'Education (PEQIP), financé par le Partenariat Mondial pour l'Education (GPE) pour un montant de 67 millions de dollars américains, répond au besoin urgent de soutenir le gouvernement dans la mise en œuvre de la réforme prioritaire du Pacte de Partenariat portant sur « les enseignants et enseignements de qualité ». L'objectif de développement du projet est d'élargir l'accès à un environnement d'apprentissage amélioré et renforcer la qualité de l'éducation.

Par l'entremise de ce projet, environ 21 000 élèves bénéficieront de salles de classe nouvellement construites et plus de 85 000 bénéficieront d'installations des latrines et l'approvisionnement en eau dans 5 provinces à savoir : Kasai, Kasai - Central, Kasai - Oriental, Sud-Kivu et Ituri. Plus de 5,3 millions d'élèves et 150 000 enseignants en 5e et 6e années bénéficieront de la fourniture de manuels scolaires et de guides de l'enseignant sur l'étendue du territoire national.

Afin d'assurer la gestion quotidienne de ce projet, une Equipe de Coordination du Projet (ECP) a été mise en place sous la direction de la Coordinatrice du projet, et doit être complétée par un certain nombre d'experts dont le (la) Spécialiste en développement social.

Dans ce cadre, l'ECP recherche un(e) Spécialiste en développement social pour assurer les responsabilités décrites ci-dessous.

II. PRINCIPALES MISSIONS ET TACHES DU (DE LA) CONSULTANT (E)

L'objectif général de la mission du/de la Consultant (e) est d'assurer, conformément à la législation environnementale nationale et aux normes environnementales et sociales de la Banque, une prise en charge adéquate et efficiente des aspects sociaux dans la mise en œuvre de toutes les activités du projet. De façon spécifique, il exécutera entre-autres les taches suivantes :

- Veiller à ce que la mise en œuvre des activités du projet soit conforme au Plan d'Engagement Environnement et Social (PEES) et prenne en compte les aspects sociaux et les priorités des populations locales et autochtones en définissant des approches et programmes d'intervention ;

- Veiller à la mise en œuvre des recommandations des documents-cadres, notamment le CPR et le CPPA ainsi que de tout autre instrument et plan de sauvegarde élaboré dans le cadre du projet (PAR, PPA, ...) ;
- S'assurer de l'existence et l'opérationnalité d'un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) et en vue d'éviter les conflits et assurer de la durabilité des actions menées ;
- Mener des actions de formation et de sensibilisation pour le respect des droits et devoirs de chaque catégorie d'acteurs, en particulier les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et autres personnes vulnérables identifiées ;
- Assurer la liaison entre le PEQIP et les autres partenaires : structures gouvernementales, les populations bénéficiaires, ONG, prestataires, etc.
- Mener un screening social pour chaque composante du projet et s'assurer que les prestataires exécutent l'ensemble des travaux selon les spécifications du cahier des Clauses Environnementales et Sociales notamment les prescriptions relatives à la gestion de la Violence Basée sur le Genre (VBG) et l'Abus/l'Exploitation des Enfants (AEE).
- Produire des rapports périodiques et/ou circonstanciés de suivi des activités sociales et assurer la documentation et l'archivage des documents sociaux ;
- Contribuer à la rédaction des rapports trimestriels/annuels préparés par d'autres experts du PEQIP, notamment le (la) Spécialiste en suivi-évaluation ;
- Participer à la préparation et aux missions de supervision interne et externe et prendre les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre des recommandations conséquentes ;
- Participer à la conception, l'organisation et l'alimentation de la base de données sociales en collaboration avec les Spécialistes de la sauvegarde environnementale, de communication et de suivi-évaluation de l'Equipe de Coordination du Projet -ECP ;
- S'assurer que les aspects sociaux fassent partie intégrante du processus de réception provisoire ou définitive des travaux ;
- Assurer (i) que les DAO des travaux incluent des clauses environnementales et sociales pertinentes et que les tableaux de devis quantitatifs estimatifs contiennent les lignes nécessaires pour budgétiser la prise en compte des aspects sociaux ; et (ii) que les TDR/Contrats des Cabinets de contrôle incluent la supervision des clauses sociales ;
- Travailler en collaboration avec le Spécialiste en Passation de Marchés pour s'assurer que les études sociales requises soient intégrées dans le Plan de Passation de Marchés (Intégration d'un critère social de notation dans la grille d'analyse et d'évaluation des offres) ;
- Participer à l'élaboration et la mise à jour des PTBA, ;
- Effectuer toutes les autres tâches jugées nécessaires pour le Projet.

III. INDICATEURS DE PERFORMANCE

- 1) Nombre de rapports de suivi des mesures de gestion des risques Sociaux produits dans le délai cf. PEES– Seuil : Rapport soumis chaque trimestre, à partir de six mois après la date de mise en vigueur du projet ;

- 2) Effectivité du Cadre de Politique en Faveur des Populations Autochtones (PPA) pour le PEQIP – Seuil : Mise en œuvre à 90% des directives et recommandations ;
- 3) Nombre de rapports produits sur la gestion des plaintes, y compris le pourcentage des cas de VBG référés aux services à travers le MGP – Seuil : Traitement de 100% des plaintes dans un délai de 30 jours ;
- 4) Nombre de rapports de la sélection sociale (screening) des activités du PEQIP – produits et validés - Seuil : Taux d'achèvement de 90% pour toutes les activités sélectionnées ;
- 5) Nombre d'outils/instruments spécifiques sociaux (Notice impact social ; Mesures d'atténuation, etc.) élaborés et validés en rapport avec les études techniques disponibles – Seuil : Assurer la préparation de 100% des outils sociaux requis ;
- 6) Nombre d'outils spécifiques sociaux (Plan d'action de réinstallation-PAR, ou Plan d'Action en faveur des Populations Autochtones - PPA) élaborés et validés en rapport avec les études techniques disponibles – Seuil : Assurer la préparation de 100% des outils sociaux requis ;
- 7) Nombre d'activités mesures de gestion sociale intégrées dans les DAO - Seuil : Revue et inclusion des considérations E&S dans 100% des DAO ;
- 8) Effectivité et rapport du suivi social – Seuil : Rapports trimestriels avec un taux de réalisation de 90% des objectifs.

IV. PROFIL REQUIS

- Être détenteur (trice) d'un diplôme universitaire de niveau bac + 5 minimum, en sciences sociales ou toute autre discipline équivalente ;
- Avoir une bonne connaissance de la législation nationale en matière d'environnement et de développement social ;
- Avoir une connaissance des politiques opérationnelles de sauvegarde sociale Banque mondiale ainsi que des normes environnementales et sociales (NES) de la Banque mondiale ;
- Avoir une expérience d'au moins 05 ans dans la gestion des aspects/risques sociaux des projets financés par la Banque mondiale.
- Posséder une expérience significative dans la prévention et le règlement des conflits liés à la mise en œuvre des projets de développement dans les milieux ruraux ;
- Posséder une expérience pertinente dans les domaines de la sensibilisation, de la formation des adultes et de la participation des populations à la mise en œuvre et l'appropriation des activités des projets de développement
- Avoir une bonne connaissance en informatique sur (Word, Excel, base de données, PowerPoint.
- La connaissance d'une langue nationale (Swahili, Tshiluba, Lingala) serait un atout.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

V. QUALITÉS EXIGÉES

- Avoir une bonne capacité d'analyse, de rédaction et de synthèse ;
- Faire preuve d'un esprit d'initiative et de rigueur dans le traitement des dossiers ;
- Etre familier avec le travail d'équipe, sous pression et avec différents groupes d'acteurs ;
- S'assurer de ses aptitudes physiques pour des missions et travaux sur le terrain ;
- Savoir communiquer avec les bénéficiaires et autres parties prenantes.

VI. LIEU ET DURÉE

Le poste sera basé à Kinshasa, en République démocratique du Congo avec possibilité des missions à l'intérieur du pays. Le (la) Spécialiste en développement social sera recruté (e) pour une période d'un an, renouvelable chaque année pour un maximum de quatre ans au total, sous réserve d'une évaluation annuelle satisfaisante des performances.

La personne recrutée sera soumise à une période probatoire initiale de six mois.

VII. PROCESSUS DE SÉLECTION ET DE RECRUTEMENT

Le (la) Spécialiste en développement social sera sélectionné (e) selon la méthode de Sélection des Consultants Individuels par mise en concurrence ouverte, conformément au Règlement de Passation des Marchés applicable aux Emprunteurs/Directives pour les Projets alignés sur les Directives et conformément aux critères exigés au regard des présents termes de référence.

Le (la) Spécialiste ne sera retenu(e) qu'après avis de non-objection de la Banque mondiale, en fonction de ses qualifications et expériences pertinentes, et sa capacité à réaliser pleinement la mission.

VIII. CONDITIONS DE TRAVAIL

- Le (la) consultant (e) sera évalué (e) chaque année sur ses performances dans le cadre de sa mission (Cette évaluation interviendra à la fin de chaque année civile) ;
- La rémunération et les frais divers seront déterminés sur la base du montant et des modalités de paiement négociés ;
- Le projet mettra à la disposition du consultant les moyens logistiques nécessaires à l'accomplissement de sa mission.